PLANIFICATION ET PROCÉDURE POUR LES BAPTÊMES DE L'UNITÉ

BUTS

Que tous les parents qui demandent le baptême pour leurs enfants soient bien renseignés et bien dirigés dans leur demande dans toute l'Unité. Que toutes les personnes qui reçoivent les appels téléphoniques puissent être en mesure de donner les mêmes informations dans toute l'Unité.

ÉTAPES À SUIVRE

• La demande doit être adressée à la personne responsable de sa paroisse ou de son secteur au moins 2 mois à l'avance.

• La personne responsable remplit le formulaire de la demande avec l'aide du parent, ce qui aide à fixer les exigences particulières.

• La préparation au baptême est exigée au premier enfant et libre pour les suivants.

• Selon le choix des parents, nous regardons avec l'aide du calendrier des messes ou célébrations communautaires, la date possible du baptême.

• Une vérification est faite auprès du comité de liturgie de la paroisse concernée pour la possibilité et l'organisation de la célébration de ce baptême.

• Le parent devra aviser le prêtre ou le diacre de la date et du type de baptême choisi. La personne responsable leur fournira les informations appropriées pour communiquer avec le prêtre ou le diacre.

• La personne responsable fera parvenir le formulaire de demande au célébrant dès qu'elle sera remplie. Elle communiquera avec les parents pour officialiser le tout.

HORAIRE

À l'intérieur des célébrations dominicales : Le célébrant est celui qui est indiqué à l'horaire des messes. En dehors des célébrations, sauf avis contraire, c'est à 14 h. N.-B. : Si les parents demandent un célébrant qui ne travaille pas dans l'Unité, ils devront en assumer les honoraires.

TARIF

Depuis le mois de février 2024, la tarification pour la célébration du baptême s'élève à 170 $. Voici le détail du montant :

- 50 $ par décret pour les frais reliés au célébrant
- 20 $ pour les frais de déplacement
- 100 $ couvrant le matériel requis pour la célébration, pour l'entretien du local, du chauffage des lieux et à la préparation au sacrement.